



**Municipalité de
Saint-Patrice-de-Beaurivage**

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée greffière-trésorière de la Municipalité,

QUE lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage qui aura lieu le **1^{er} octobre 2025** à 19 h 30, au 477, rue Principale à Saint-Patrice-de-Beaurivage, le conseil statuera sur la demande de dérogation suivante :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation mineure demandée	Article réglementaire visé
506, rue du Manoir	Permettre que le bâtiment principal ait un coefficient d'occupation au sol de 27 % malgré le maximum prescrit de 25 %.	Règlement de zonage n° 355-2019, article 5.1.1

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de ladite séance.

Donné à Saint-Patrice-de-Beaurivage ce **17^e jour de septembre 2025**.

Annie Frenette
Directrice générale / greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Annie Frenette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 13 h et 17 h, le 17 septembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce **17^e jour de septembre 2025**.

Annie Frenette
Directrice générale / greffière-trésorière